

# Recommandations salariales 2023 pour les apprenti-e-s et stagiaires

## Salaire d'un-e apprenti-e, 13 salaires

### Employé-e de commerce CFC

#### Apprentissage de 3 ans

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	820.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1030.-
3 <sup>ème</sup> année	Fr.	1500.-

### Gestionnaire du commerce de détail CFC

#### Apprentissage de 3 ans

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	820.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1030.-
3 <sup>ème</sup> année	Fr.	1500.-

### Employé-e de commerce AFP

#### Apprentissage de 2 ans

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	820.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1030.-

### Assistant-e du commerce de détail AFP

#### Apprentissage de 2 ans

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	820.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1030.-

### Apprentissage complémentaire (AFP > CFC)

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	1500.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1880.-

### Apprentissage complémentaire (AFP > CFC)

1 <sup>ère</sup> année	Fr.	1500.-
2 <sup>ème</sup> année	Fr.	1880.-

## Deuxième apprentissage, après formation achevée dans un autre domaine

Voir les recommandations de l'apprentissage complémentaire.

Recommandations détaillées pour les cas particuliers sur demande.

## Stage, 13 salaires mensuels

Stage durant l'école supérieure de commerce (Année de stage= 4<sup>ème</sup> année) Fr. 1880.-

Stage après le gymnase/lycée: Fr. 2000.-

Stage pendant l'école de commerce (EC): selon le salaire minimum recommandé pour les apprenti-e-s (en fonction du moment du stage)

## Vacances

1 <sup>ère</sup> année	6 semaines	Apprentissage complémentaire	6 semaines
2 <sup>ème</sup> année	6 semaines	Stage pratique	6 semaines
3 <sup>ème</sup> année	6 semaines		

## Frais

Matériel d'apprentissage obligatoire

BYOD: Appareil mobile, programmes IT

Séjours linguistiques répartition 50/50

Prise en charge par l'employeur.

Prise en charge par l'employeur.

Prise en charge pour moitié par l'employeur.

Ce dernier accorde aussi la moitié du temps de travail.

Toutes les dépenses supplémentaires (ex. diplômes) ne sont pas à la charge de l'apprenti-e ni du/de la stagiaire.